



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan ICHN

Sommaire

- 1. Rappel réglementaire du dispositif ICHN 2015-2020**
- 2. Bilan chiffré**
- 3. Présentation du dispositif dans le cadre de la programmation 2023-2027**

1. Rappel réglementaire du dispositif ICHN 2015-2020

Cadre de l'ICHN sur la programmation 2015-2020

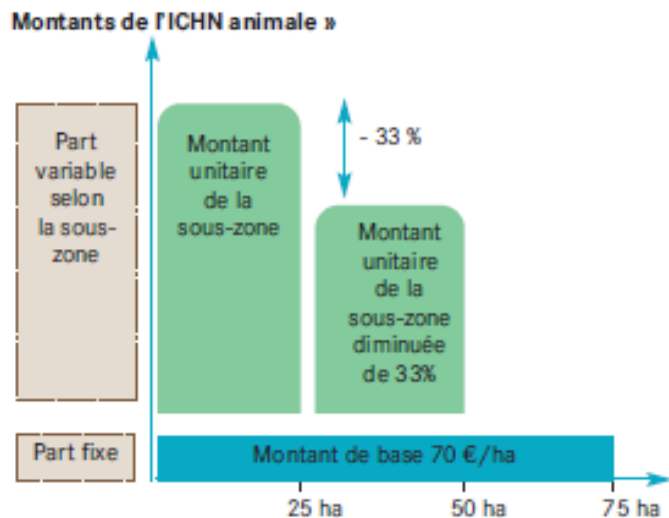
Montant et calcul de l'aide :

- 2014 : +15 %
- 2015 :
 - Incorporation du budget PHAE
 - +70 €/Ha ;
 - Passage de 50 à 75 Ha payés
 - Mise en place d'un stabilisateur national (Entre 92 % et 95%)
- 2017 : application pleine : doublement de l'enveloppe (550 M€ => 1,06 Mds €)

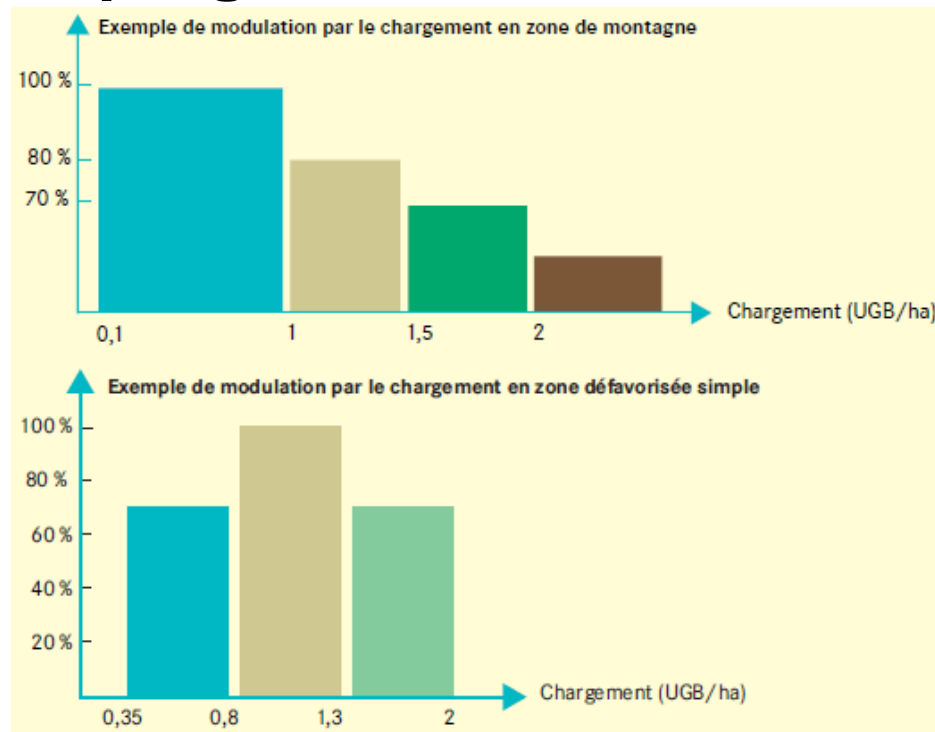
Evolutions notables

- Suppression du critère d'âge
- Suppression du critère siège de l'exploitation (dégressivité si toutes les surfaces ne sont pas en zone défavorisée)
- Modification du zonage en 2018

Détail des paiements sur la programmation 2015-2020



Variabilité des montants / plages / modulations par sous-zones définies dans les PDR

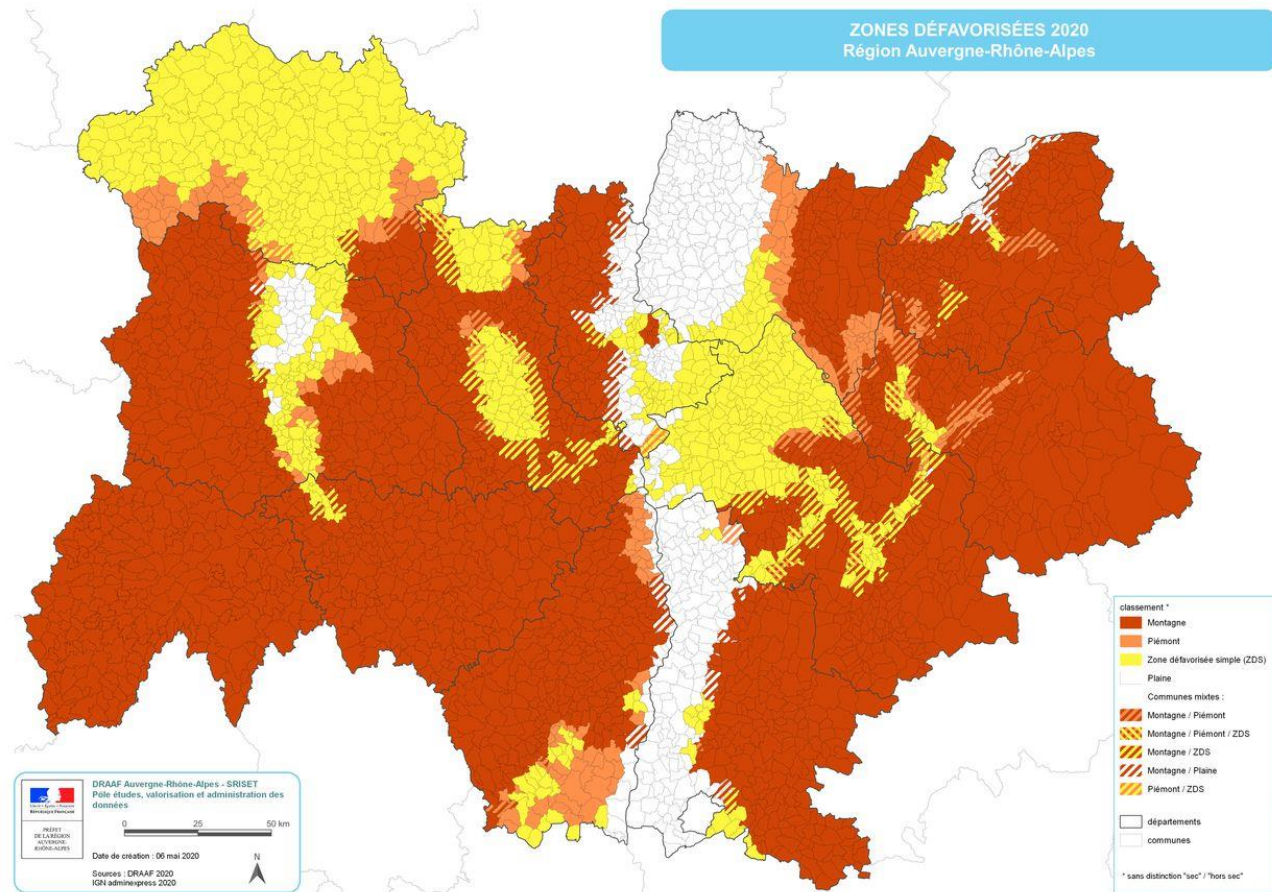


Les sous-zones régionales

	PDR Auvergne	PDR Rhône-Alpes
Zones de montagne	Zone de montagne divisée en deux sous-zones : +1000 m et – 1000 m	3 zones de montagne : montagne hors sèche, montagne sèche et haute-montagne
Zones défavorisées simples	Zones défavorisées simples et Piémont	Zones défavorisées divisées en ZD humides, ZDS sèches, ZD simples et ZD simples sèches; Piémont divisé en Piémont lait, Piémont humide et Piémont sec.

Une partie de la différence de zonage peut être expliquée par la différence des reliefs dans les deux territoires

Cartographie actuelle

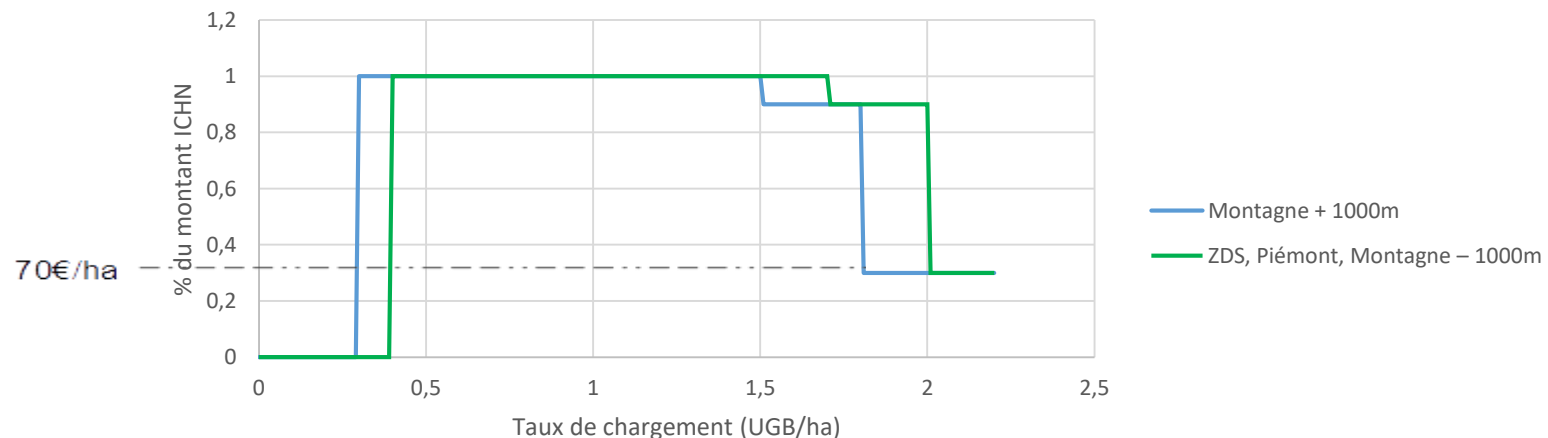


Montants d'aide par sous- zone

	PDR Auvergne	PDR Rhône-Alpes	Différences
Zones de montagne	Montant de base sur les surfaces fourragères : 70€/ha pour les 75 premiers hectares		Montants inférieurs ou égaux aux montants indiqués dans le texte du cadre national et spécifiques pour chaque sous-zone
	Montagne +1000m : 235€/ha sur les 25 premiers hectares	Haute montagne: 367€/ha sur les 25 premiers hectares	
	Montagne -1000m : 223€/ha sur les 25 premiers hectares	Montagne sèche: 303€/ha sur les 25 premiers hectares	
		Montagne hors sèche: 226€/ha sur les 25 premiers hectares	
Zones défavorisées simples	ZDS: 73€/ha sur les 25 premiers hectares	Variables selon le Département pour les zones défavorisées soumises à des contraintes spécifiques	Montants fixes pour chaque sous-zone en auvergne tandis que les montants sont spécifiques pour chaque département en Rhône-Alpes
	Piémont : 84€/ha sur les 25 premiers hectares		

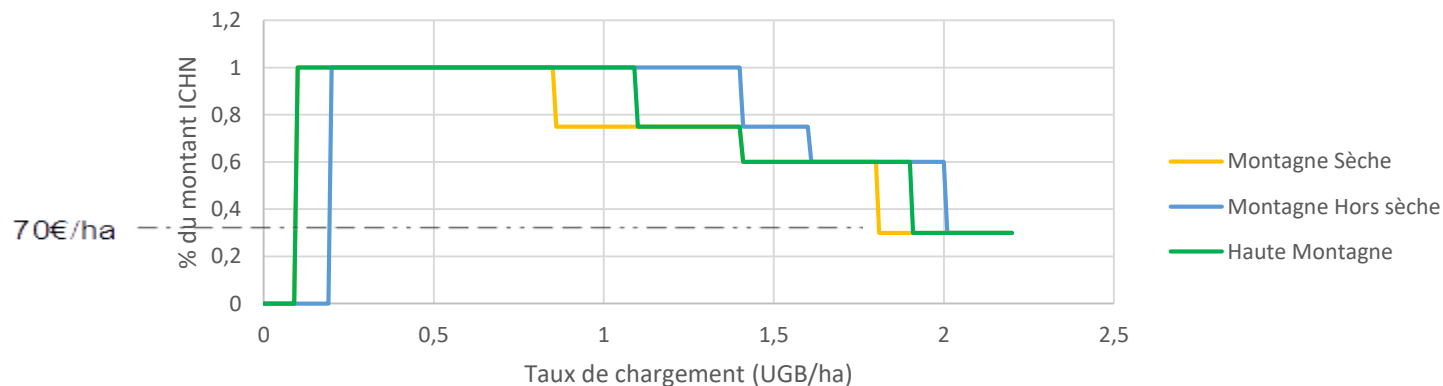
PDR Auvergne : chargement et modulation

	Sous-zone	Optimale (100%)	Sub-optimale 1 (90%)
Zones de montagne	Montagne – 1000 m	0,4 – 1,7	1,71 - 2
	Montagne + 1000 m	0,3 – 1,5	1,51 – 1,8
Zones défavorisées simples	ZDS	0,4 – 1,7	1,71 – 2
	Piémont	0,4 – 1,7	1,71 – 2

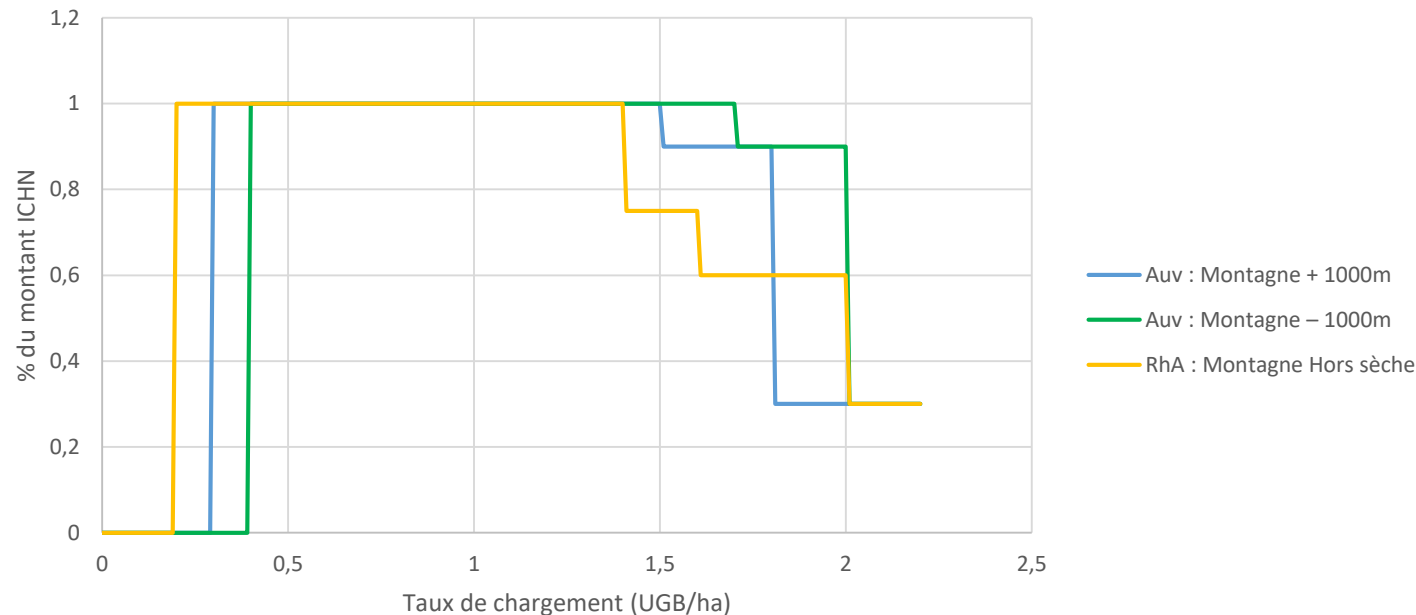


PDR Rhône-Alpes : chargement et modulation

	Sous-zone	Optimale (100%)	Sub-optimale 1 (75%)	Sub-optimale 2 (60%)
Zones de montagne	Hors sèche	0,2 – 1,4	1,41 – 1,6	1,61 – 2
	Sèche	0,1 – 0,85	0,86 – 1,4	1,41 – 1,8
	Haute montagne	0,1 – 1,1	1,1 – 1,4	1,41 – 1,9
Zones défavorisées simples	Variables selon le département. Existence de plages sous-optimale, optimale et sub-optimale.			

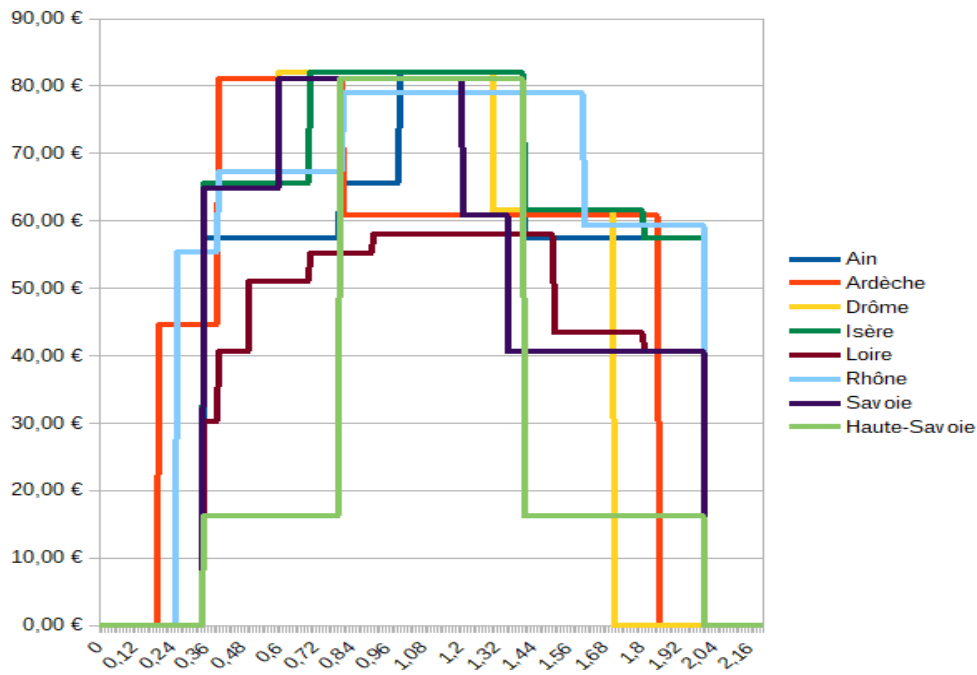


Comparaison des plages en zone montagne non sèche entre Auvergne et Rhône-Alpes

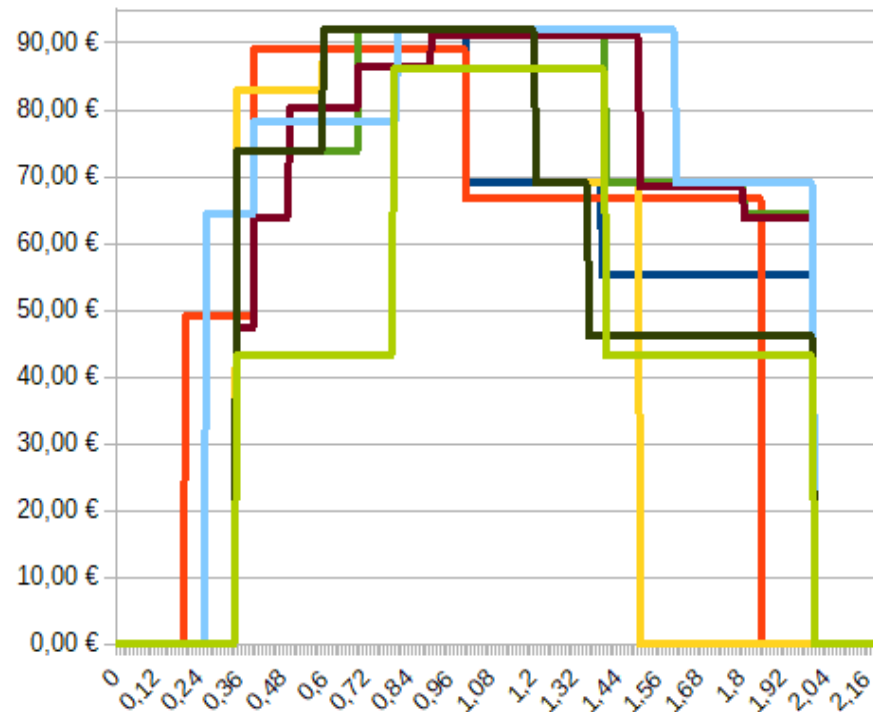


Variabilité départementale en Rhône-Alpes

ZDS Hors sèche



Piémont Hors sec



2. Bilan chiffré

Frise chronologique du dispositif ICHN

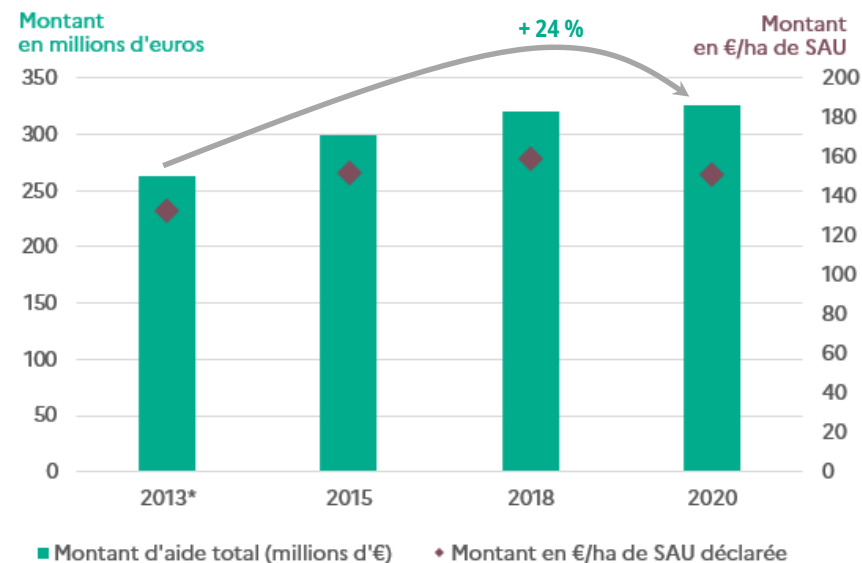


Comparaison générale : ICHN/PHAE* 2013 - ICHN de 2015 à 2020

	ICHN/PHAE* 2013	ICHN 2015	ICHN 2018	ICHN 2020
Montant d'aide total (€)	262 377 295	299 866 382	321 047 640	326 412 201
Nombre d'exploitations bénéficiaires	25 889	25 245	24 444	24 827
<i>en zone de montagne</i>	<i>21 067</i>	<i>20 755</i>	<i>20 126</i>	<i>19 557</i>
<i>en zone à autres contraintes</i>	<i>4 485</i>	<i>4 197</i>	<i>4 009</i>	<i>4 975</i>
<i>en zone de plaine</i>	<i>337</i>	<i>293</i>	<i>309</i>	<i>295</i>
Surface primée (ha)	1 462 382	1 550 088	1 578 407	1 629 433
Montant en €/ha primé	179	193	203	200
Montant en €/ha de SAU déclarée	133	152	159	151
Montant par exploitation (€)	10 135	11 878	13 134	13 147

- Montant ICHN régional et montant par exploitation en augmentation de 2013 à 2020
- Montant par ha de SAU en augmentation de 2013 à 2018 (indicateur « biaisé » en 2020 par la diminution progressive de l'aide des sortants)
- Nombre d'exploitations bénéficiaires en diminution de 2013 à 2018 puis augmentation de 2018 à 2020 du fait de la révision du zonage et du maintien des sortants (exclusion totale des sortants en 2021)

Évolution du montant ICHN



* Hors entités collectives

Source : ASP - Traitement DRAAF-SRISET

ICHN animale et ICHN végétale en 2018

2018	Nombre de bénéficiaires	Surface primée fourragère en ha	Surface primée cultivée en ha
Ensemble des bénéficiaires ICHN animale	23 008	1 542 500	0
Ensemble des bénéficiaires ICHN végétale	3 108	0	35 502
<i>dont bénéficiaires ICHN animale et végétale</i>	<i>1 689</i>	<i>89 233</i>	<i>12 249</i>

Source : ASP - Traitement SSP / DRAAF

- En 2018, parmi les exploitations bénéficiaires de l'ICHN :
 - **94 %** perçoivent l'ICHN animale sur 1 500 milliers d'hectares
 - **13 %** perçoivent l'ICHN végétale sur 35 milliers d'hectares

Part des actifs* bénéficiaires de 65 ans et plus

	Part des actifs* bénéficiaires du paiement redistributif de 65 ans et plus			Part des actifs* bénéficiaires de l'ICHN de 65 ans et plus		
	2016	2019	Evol 16 - 19	2016	2019	Evol 16 - 19
France métro.	13 %	18 %	+ 5,2 pts	10,5 %	6,2 %	- 4,3 pt
Auvergne-Rhône-Alpes	11 %	16 %	+ 4,7 pts	10,1 %	6,3 %	- 3,8 pt
<i>en zone de montagne</i>	9 %	13 %	+ 4,1 pts	10,2 %	6,6 %	- 3,7 pt
<i>en zone à autres contraintes</i>	14 %	20 %	+ 5,4 pts	9,6 %	5,3 %	- 4,3 pt
<i>en zone de plaine</i>	15 %	21 %	+ 5,7 pts	8,0 %	3,1 %	- 4,9 pt

Source : ASP - Traitement SSP / DRAAF

- Transparence GAEC appliquée : prise en compte de tous les associés des GAEC et de l'actif le plus jeune pour les autres statuts
- **Bénéficiaires paiement redistributif** : augmentation de la part des actifs de 65 ans et plus entre 2016 et 2019 (+ 5 pts environ), dans la région comme en France métro. Part de **16 % en 2019** dans la région; plus faible en montagne (13 %) qu'en plaine (21 %),
- **Bénéficiaires ICHN** : diminution de la part des actifs de 65 ans et plus entre 2016 et 2019 (- 4 pts environ), dans la région comme en France métro. Part de **6 % en 2019** dans la région ; plus élevée en montagne (6,6 %) qu'en plaine (3,1%).

*actifs bénéficiaires : sont comptés tous les associés des GAEC et 1 actif par exploitation pour les autres statuts (prise en compte de l'âge du plus jeune associé pour les sociétés hors GAEC)

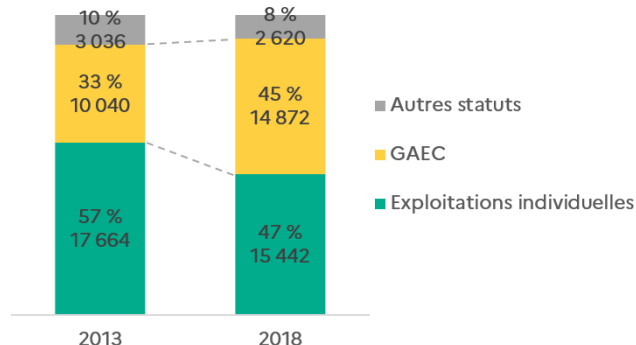
Nombre de bénéficiaires et montant ICHN en fonction du statut juridique

Nombre d'exploitations, montants ICHN en 2013 et 2018 par statut juridique

Auvergne-Rhône-Alpes	Part des exploitations		Nombre d'actifs bénéficiaires*		Montant d'aide par ha de SAU	
	2018	EvoL. 13-18	2018	EvoL. 13-18	2018	EvoL. 13-18
Exploitations individuelles	63 %	-5 pts	15 442	- 13 %	161	+ 17 %
GAEC	26 %	+6 pts	14 872	+ 48 %	172	+ 19 %
Autres statuts	11 %	-1 pts	2 620	- 14 %	108	+ 18 %

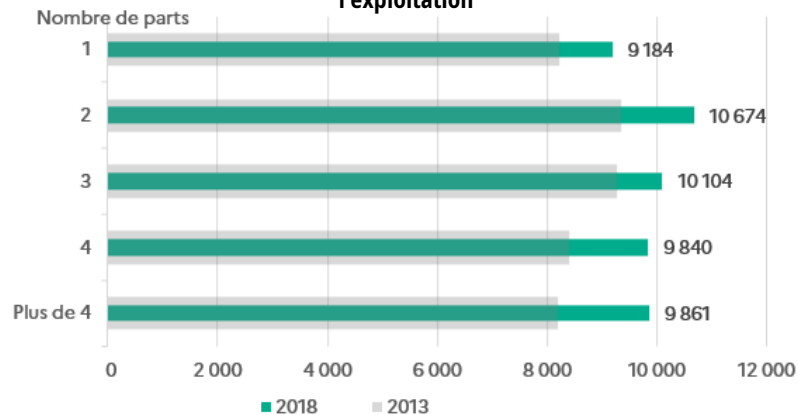
- De 2013 à 2018, augmentation de la part des GAEC en nombre d'exploitation (20 à 26%) et d'actifs bénéficiaires de l'ICHN (33 à 45 %)
- Montant d'aide par ha de SAU ou par actif bénéficiaire* en moyenne plus élevé pour les exploitants en GAEC que les autres exploitants, y compris pour les plus gros GAEC

Répartition des actifs bénéficiaires* selon le statut



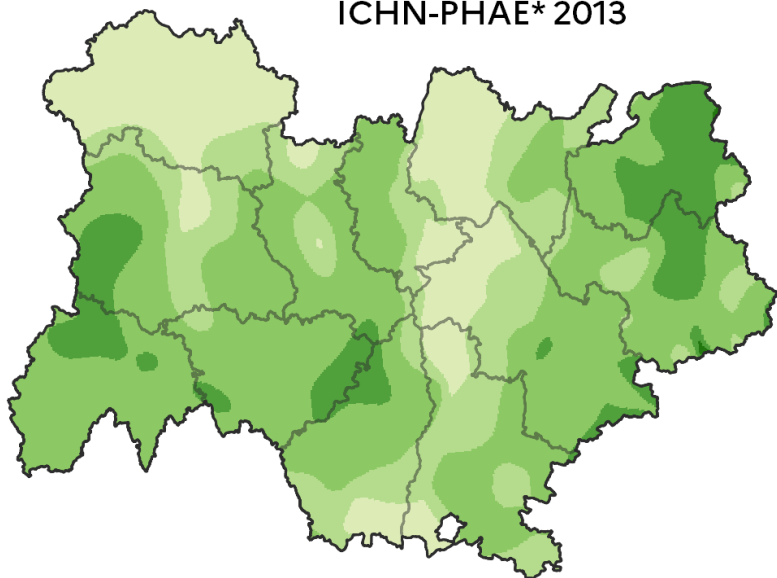
*Actif bénéficiaire ICHN : nombre d'associés pour les GAEC et 1 par exploitation pour les autres statuts

Montant par actif bénéficiaire* selon le nombre de parts ICHN de l'exploitation

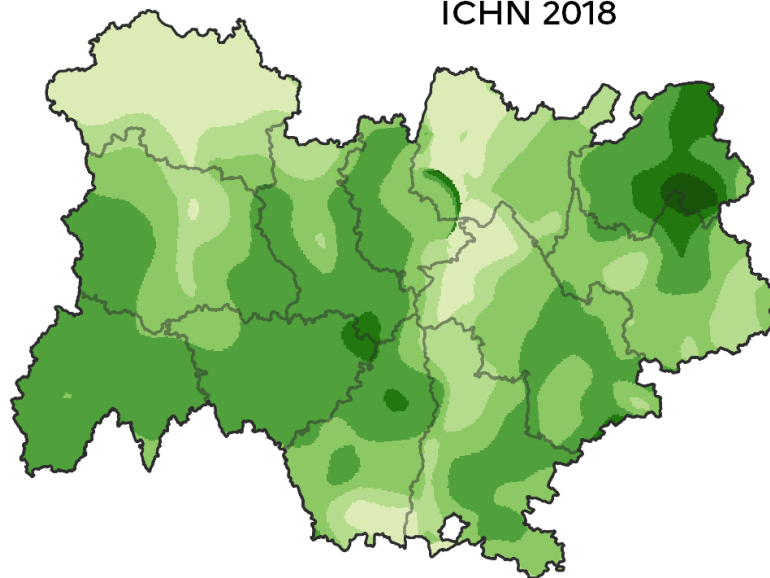


Evolution des montants en AURA

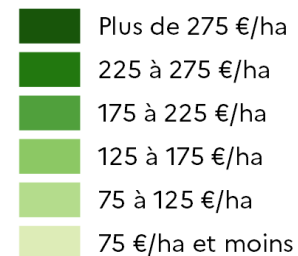
ICHN-PHAE* 2013



ICHN 2018



Montant en €/ha de SAU



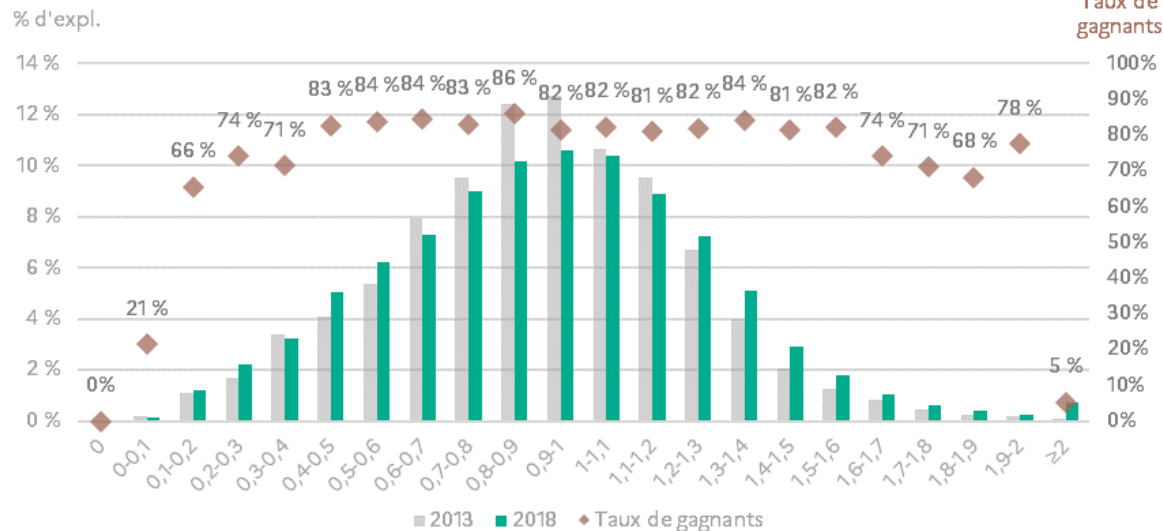
Répartition des exploitations en 2013 et 2018 par taux de chargement et taux de gagnants

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

Auvergne-Rhône-Alpes

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018

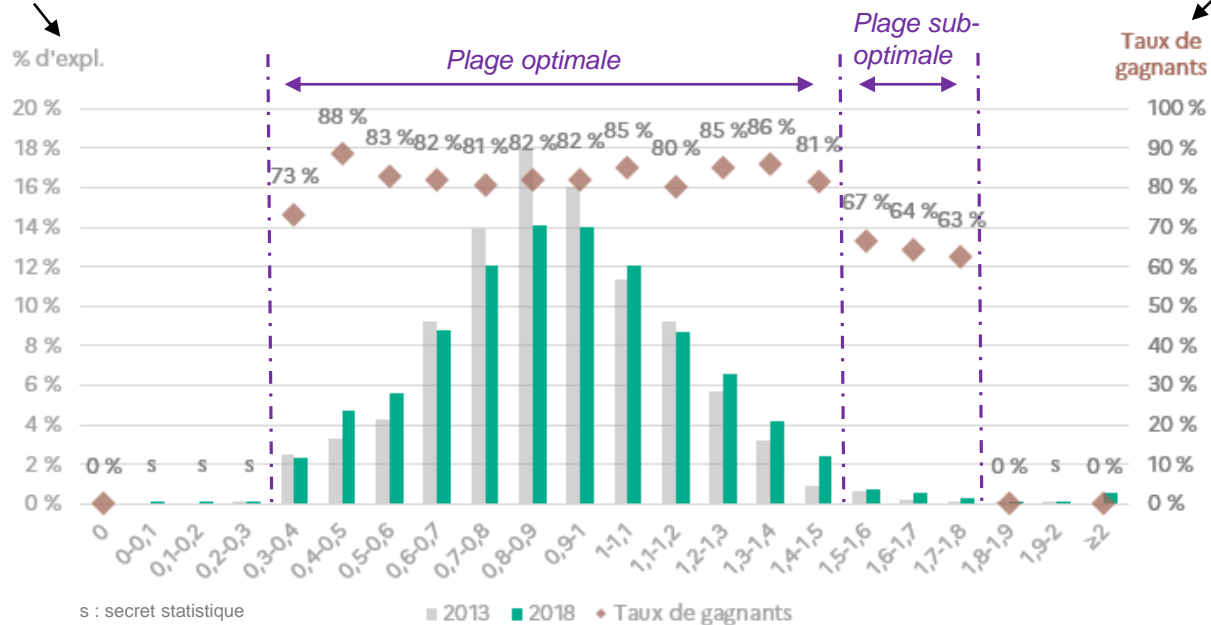
- Diminution des chargement moyens et augmentation des chargements extrêmes (faibles comme élevés)
- Part de gagnants la plus élevée pour chargement de 0,8-0,9
- Moins de 75% de gagnants pour les chargements supérieurs à 1,6 ou inférieurs à 0,4



Focus Auvergne Montagne +1000m

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

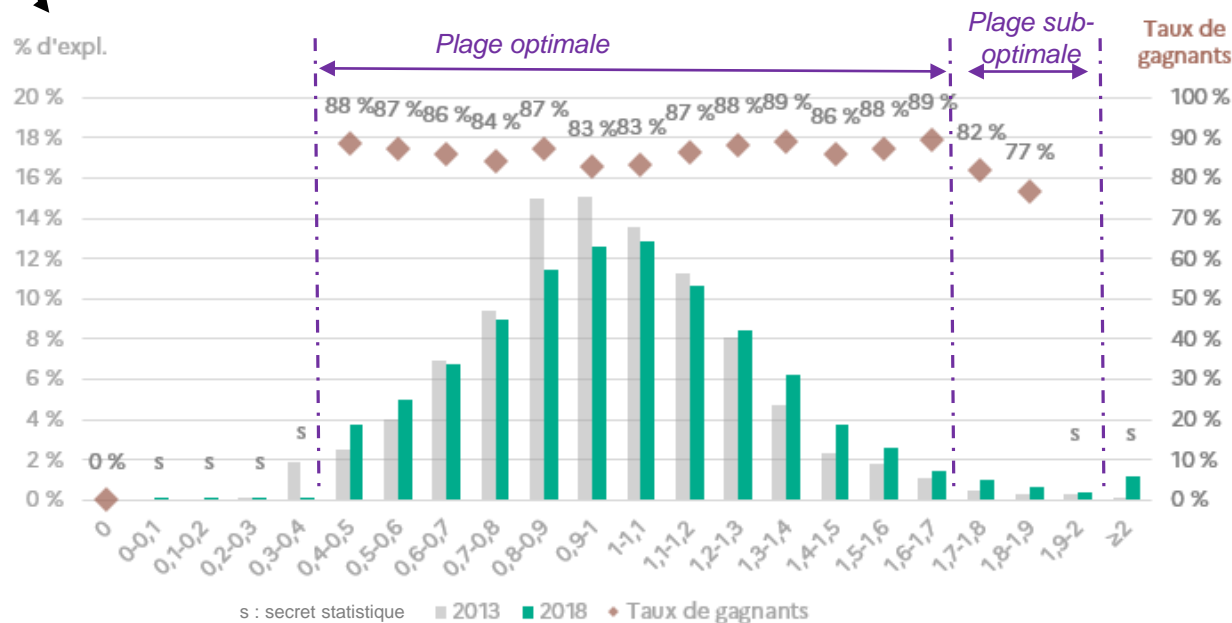
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Auvergne Montagne -1000m

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

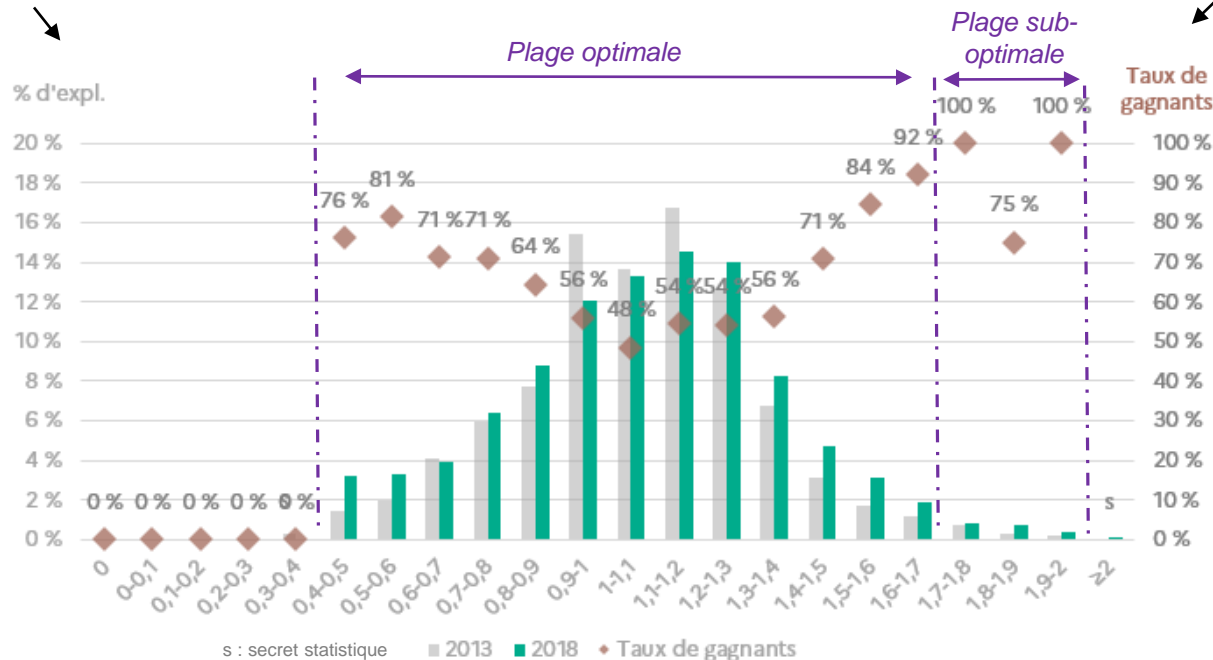
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Auvergne ZDS-Piémont

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

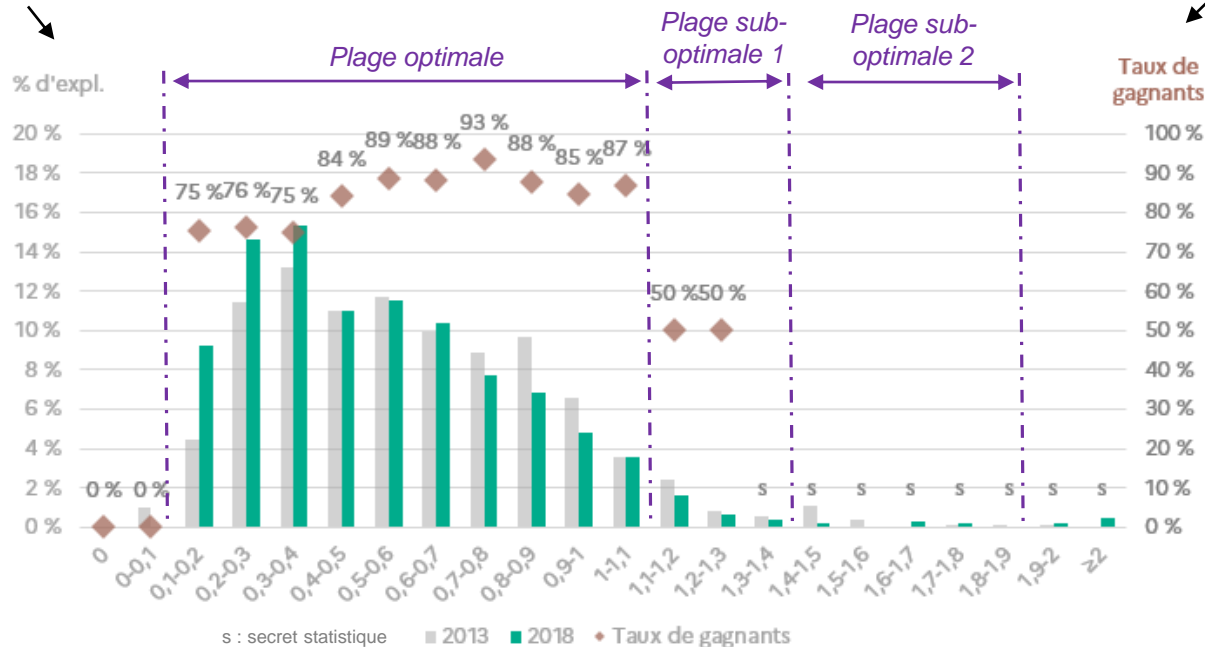
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Rhône-Alpes Haute-Montagne

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

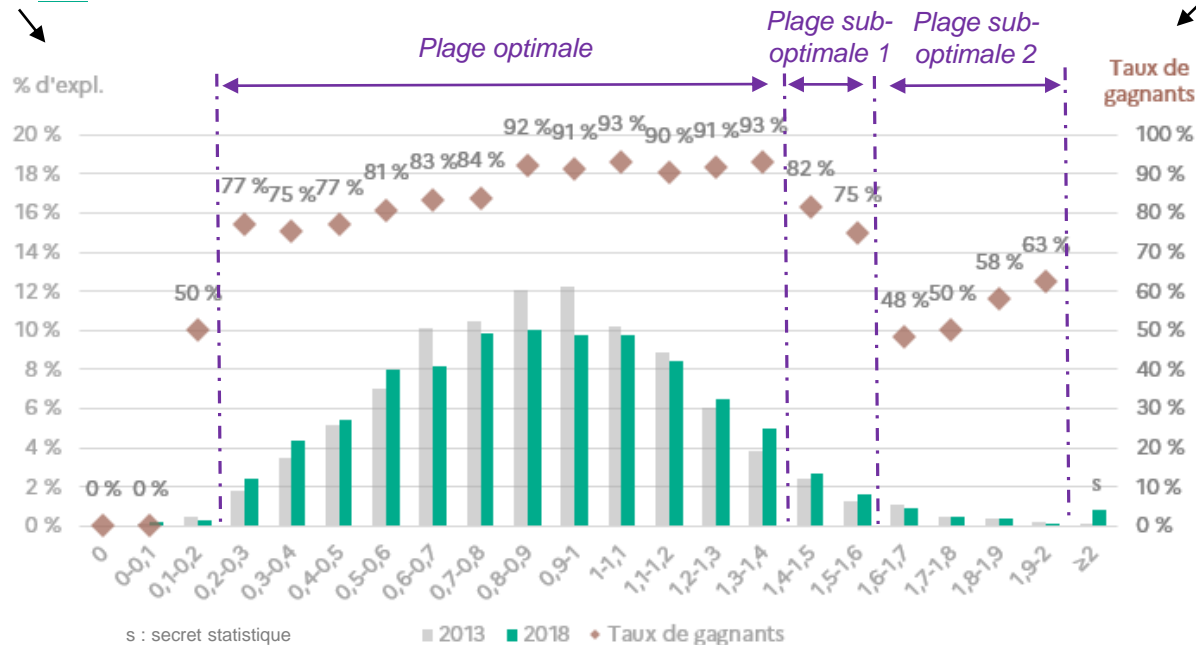
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Rhône-Alpes Montagne non sèche

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

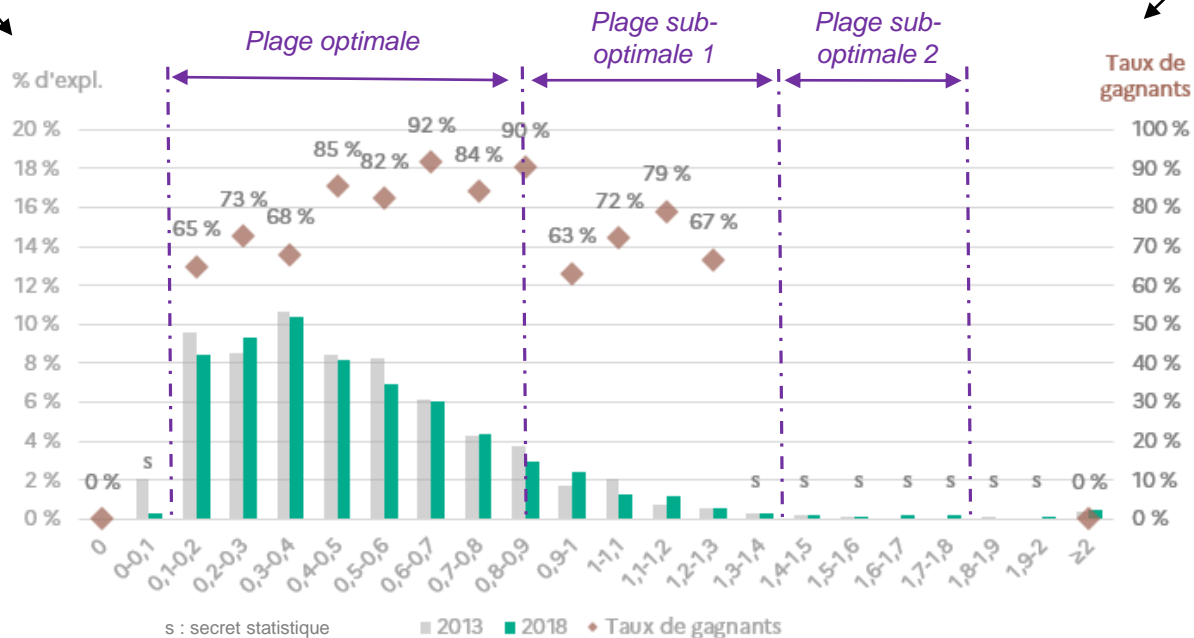
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Rhône-Alpes Montagne sèche

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

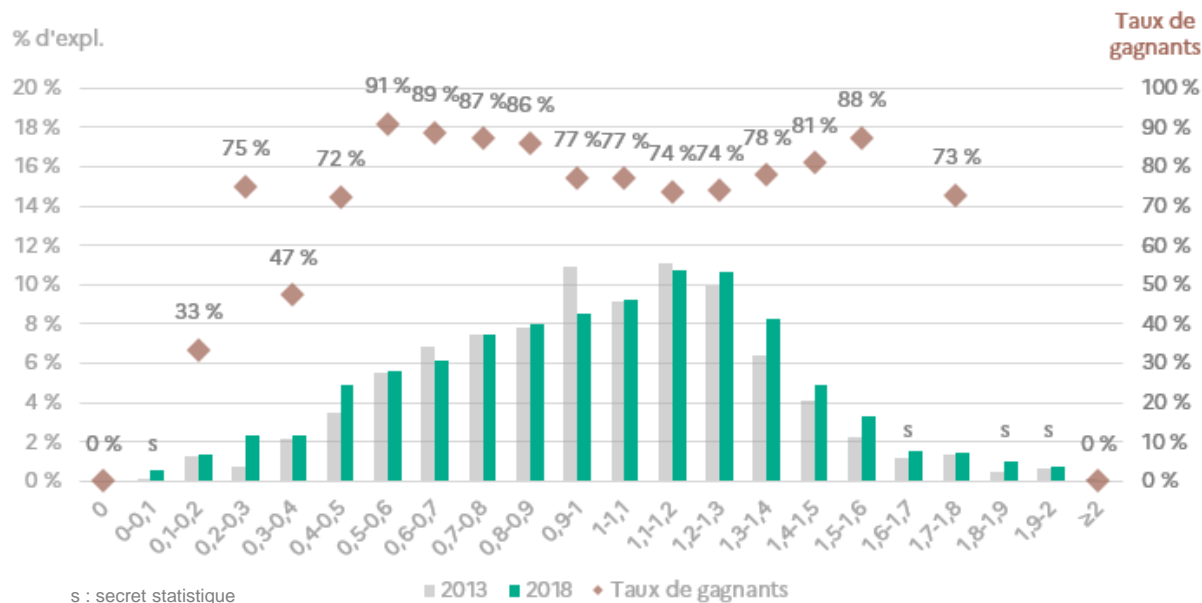
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Focus Rhône-Alpes ZDS-Piémont

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et/ou 2018

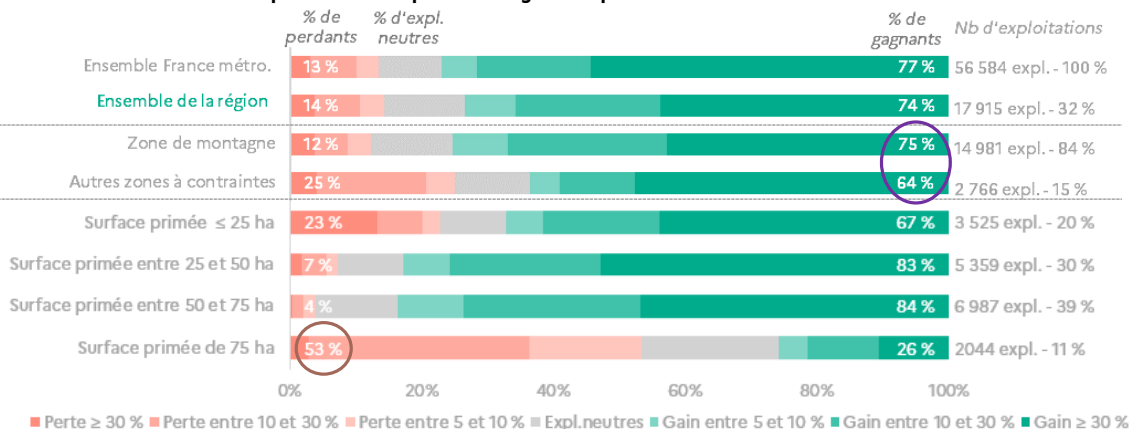
Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN en 2013 et 2018 (2 886 expl.)



Gagnants/perdants de l'évolution de l'ICHN

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN et ou PHAE en 2013 et 2018

Répartition des expl. selon les gains ou pertes de l'évolution de l'ICHN



Gain et perte moyen en €/ha de SAU

en €/ha de SAU	Perdants	Gagnants
Ensemble France métro.	- 17	+ 45
Ensemble de la région	- 22	+ 47
Zone de montagne	- 26	+ 51
Autres zones à contraintes	- 15	+ 34
Surface primée ≤ 25 ha	- 103	+ 66
Surface primée entre 25 et 50 ha	- 41	+ 61
Surface primée entre 50 et 75 ha	- 8	+ 45
Surface primée de 75 ha	- 15	+ 44

- Part de gagnants et perdants dans la région assez comparable au niveau national. La région compte près du tiers des bénéficiaires ICHN.
- Part de gagnants plus élevée en montagne que dans les autres zones à contraintes (75% contre 64%), avec un gain par gagnant en moyenne plus élevé (+51€/ha contre +34€/ha). La part de perdants est plus élevée dans les autres zones à contraintes mais avec une perte moyenne plus faible (-15€/ha)
- Les exploitations avec 50 à 75 ha primés (yc transparence GAEC) ont la part de gagnants la plus forte. Les gains et pertes moyennes sont très élevés pour des surfaces primées <50ha. 2 000 expl. ne valorisent pas la totalité de leur surfaces primables (53 % de perdants).

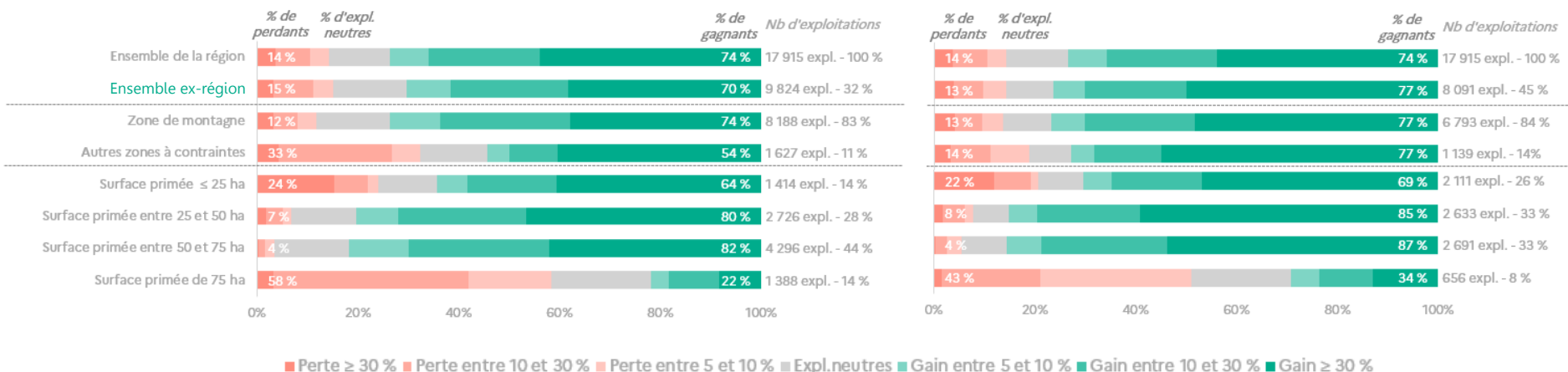
Focus comparaison Auvergne -/- Rhône-Alpes

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN et ou PHAE en 2013 et 2018

Répartition des expl. selon les gains ou pertes de l'évolution de l'ICHN

AUVERGNE

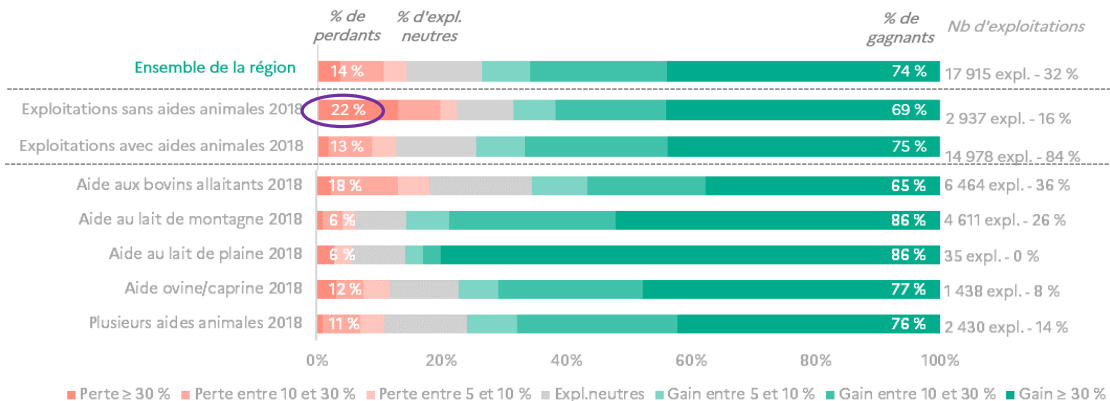
RHÔNE-ALPES



Gagnants/perdants de l'évolution de l'ICHN

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN et ou PHAE en 2013 et 2018

Répartition des expl. selon les gains ou pertes de l'évolution de l'ICHN



Gain et perte moyen en €/ha de SAU

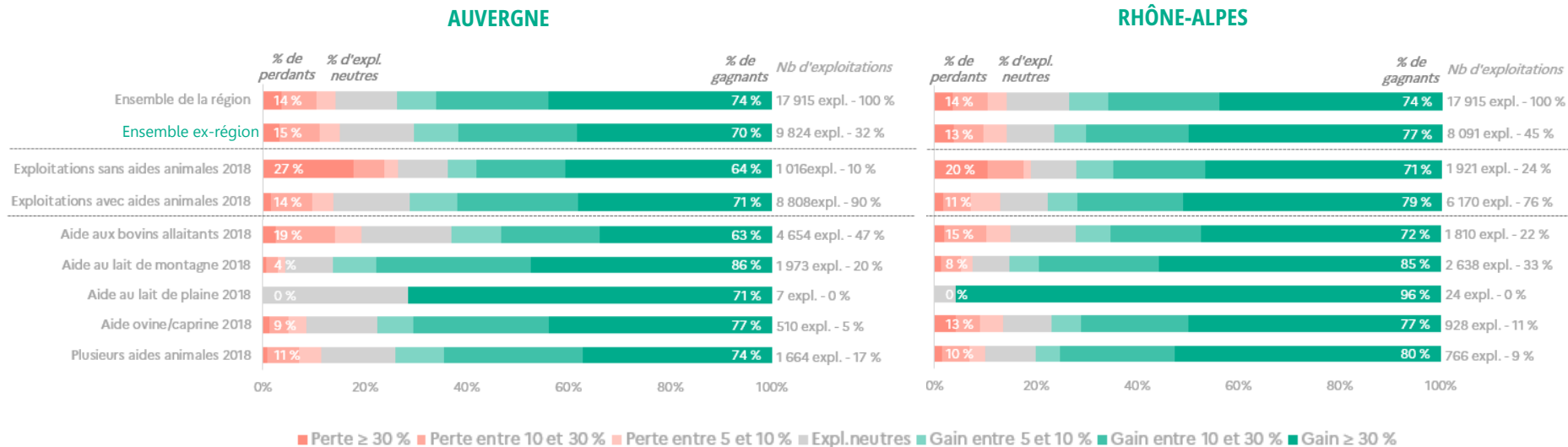
en €/ha de SAU	Perdants	Gagnants
Ensemble de la région	- 22	+ 47
Exploitations sans aides couplées animales 2018	- 93	+ 60
Exploitations avec aides couplées animales 2018	- 17	+ 46
Aide aux bovins allaitants 2018	- 16	+ 37
Aide au lait de montagne 2018	- 22	+ 58
Aide au lait de plaine 2018	- 44	+ 62
Aide ovine 2018	- 18	+ 52
Plusieurs aides animales 2018	- 15	+ 46

- Part de gagnants plus importantes pour les bénéficiaires d'aides couplées animales (mais gains par ha de SAU moins élevés). Les pertes moyennes sont très élevées pour les 22% d'exploitations perdantes sans aides couplées animales (-93€/ ha de SAU).
- Parmi les bénéficiaires d'aides couplées animales en 2018 :
 - La part des gagnants est très élevée pour les **bénéficiaires d'aide bovine lait**, avec des gains moyens importants (environ +60€/ha). La perte pour la faible part de perdants est en revanche plus importante qu'en moyenne.
 - La part de perdants est la plus importante pour les **bénéficiaires d'aide aux bovins allaitants**, mais avec une perte moyenne inférieure à l moyenne (-16€/ha)

Focus comparaison Auvergne -/- Rhône-Alpes

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN et ou PHAE en 2013 et 2018

Répartition des expl. selon les gains ou pertes de l'évolution de l'ICHN



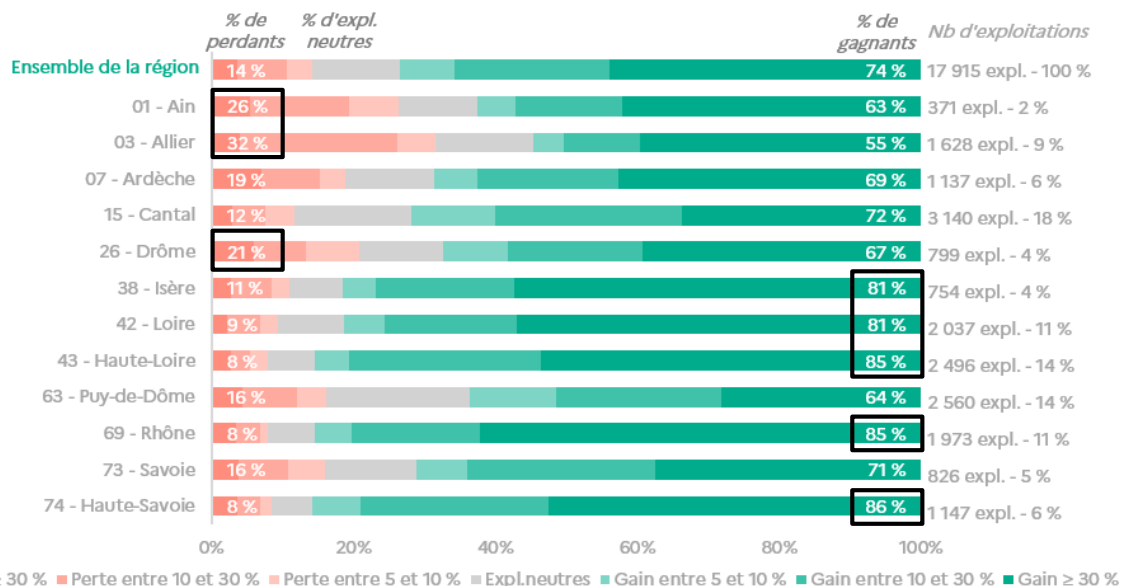
Gagnants/perdants de l'évolution de l'ICHN

Champ d'exploitations bénéficiaires de l'ICHN et ou PHAE en 2013 et 2018

Gain et perte moyen en €/ha de SAU

en €/ha de SAU	Perdants	Gagnants
Ensemble de la région	- 22	+ 47
01 - Ain	- 20	+ 36
03 - Allier	- 15	+ 29
07 - Ardèche	- 28	+ 52
15 - Cantal	- 24	+ 43
26 - Drôme	- 24	+ 46
38 - Isère	- 21	+ 53
42 - Loire	- 20	+ 56
43 - Haute-Loire	- 29	+ 57
63 - Puy-de-Dôme	- 25	+ 39
69 - Rhône	- 40	+ 64
73 - Savoie	- 17	+ 46
74 - Haute-Savoie	- 38	+ 65

Répartition des expl. selon les gains ou pertes de l'évolution de l'ICHN



3. Présentation du dispositif dans le cadre de la programmation 2023-2027

Nouveau dispositif ICHN

Maintien du dispositif de façon globale :

- Budget conservé de 1,1 Mds€ malgré une modification des règles de financement au niveau européen
- Maintien du ciblage de l'ICHN sur les secteurs d'élevage
- Maintien des critères d'attribution
- Maintien du zonage

Quelques évolutions :

- Relèvement du plancher minimal en nombre d'UGB de 3 à 5 UGB
- Stabilisateur budgétaire annuel sera fixé dans la limite de 10%

Nombre de bénéficiaires ayant un UGB compris entre 3 et 5

2020	Nombre d'exploitations	Part dans l'ensemble des bénéficiaires	Montant ICHN par exploitation (€/expl.)	Montant ICHN (€)
Auvergne-Rhône-Alpes	479	1,9 %	2 858	1 369 161
Zones de montagnes	54	1,1 %	1 998	107 872
Autres zones à contraintes	424	2,2 %	2 974	1 261 079
Zones de plaines	s	s	s	s
Ain	4	0,8 %	1 264	5 054
Allier	13	0,5 %	1 181	15 356
Ardèche	52	3,4 %	3 406	177 104
Cantal	48	1,2 %	1 650	79 193
Drôme	21	1,7 %	6 473	135 929
Isère	33	2,1 %	3 216	106 128
Loire	69	2,4 %	2 296	158 448
Haute-Loire	76	2,4 %	2 104	159 909
Puy-de-Dôme	68	2,0 %	1 667	113 349
Rhône	25	1,8 %	2 582	64 559
Savoie	31	2,8 %	5 586	173 170
Haute-Savoie	39	2,5 %	4 640	180 961

s : secret statistique (moins de 3 exploitations)

- Évolution du seuil UGB dans programmation 2023-2027 : **>5 UGB au lieu de ≥ 3 UGB**, ce qui correspond à un montant de **1,4 millions d'€** pour la région
- Part des bénéficiaires ayant entre 3 et 5 UGB en 2020 :
 - la plus élevée pour **l'Ardèche et les Savoies**
 - la plus faible pour **l'Ain et l'Allier** (avec de faibles montants par exploitation)
- Les montants par exploitation sont très élevés dans la Drôme, les Savoies, l'Ardèche et l'Isère